Le Conservatoire à Rayonnement Départemental

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne est un syndicat mixte associant le Conseil départemental et des communes et EPCI du territoire soucieux d'apporter un enseignement artistique de qualité, labellisé par l'Etat aux périgourdins.

Ses missions :

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) est au service de l'enseignement musical pour tous sur l'ensemble du territoire de la Dordogne. Il accueille les élèves de l'âge de 5 ans à l'âge adulte.

L'enseignement est dispensé par des professeurs diplômés ou issus de parcours musicaux professionnels, sous des formes variées s'appuyant sur des pédagogies actuelles et innovantes. Il a pour vocation de répondre aux attentes départementales en matière de sensibilisation, d'enseignement territorial et de diffusion musicale.

Pôle de référence en matière d'enseignement artistique, sa mission centrale est la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles. Dans le cadre de son label national, le CRDD prépare également aux formations professionnelles les étudiants qui en auront fait le choix, en intégrant le cycle d'études spécialisées.

Dans le cadre de son rayonnement, le Conservatoire tisse des partenariats avec les orchestres du territoire, la lecture publique, l'Education Nationale et plus largement les différents lieux de diffusion culturels.

Organisation territoriale : https://www.crddordogne.com/le-conservatoire/son-territoire/ (https://www.crddordogne.com/le-conservatoire/son-territoire/)

https://www.dordogne.fr/a-votre-service/culture-et-patrimoine/des-operateurs-culturels-departementaux/le-conservatoire-a-rayonnement-departemental?